

CONCOURS

« LES ÉCO-JUNIORS, UNE RESSOURCE POUR LA MONTAGNE »

REGLEMENT DU CONCOURS

Présentez-nous votre **initiative éco-citoyenne** autour du **développement durable** et **tentez de gagner une journée** avec votre groupe d'enfants/jeunes en montagne sur le thème de **l'éducation à l'environnement**.

► Article 1 : CONTEXTES ET OBJECTIFS DU JEU CONCOURS

Ce concours a pour objectifs de :

- **Sensibiliser les juniors** (de 6 à 17 ans) de Savoie et de Haute-Savoie à **l'espace montagnard et à la diversité de Savoie Mont Blanc**.
- **Éduquer les enfants de Savoie Mont Blanc à l'écologie, à la préservation de notre environnement** et de nos montagnes en partageant les valeurs de Savoie Mont Blanc Juniors et de l'Agence Savoie Mont Blanc.
- **Mobiliser les enseignants et les structures jeunesse sur la diversité des activités d'éducation à la montagne** en Savoie Mont Blanc.

Il s'agit d'un appel à projet sur l'éco-responsabilité, le développement durable et la préservation de l'environnement porté auprès des enseignants et des équipes d'encadrement et d'animation des structures jeunesse.

Les participants devront réaliser une production collective autour d'une ou plusieurs thématiques sur l'éducation à l'environnement :

- La biodiversité
- Le bilan carbone
- La préservation de l'eau
- La gestion des déchets / le recyclage

Le projet doit être initié au plus tôt en septembre 2021 et réalisé par les enfants pendant la durée totale ou partielle de l'année scolaire 2021/2022.

Savoie Mont Blanc Juniors et l'Agence Savoie Mont Blanc sont co-organisateurs de ce jeu concours :

Association loi 1901 – Agence Savoie Mont Blanc : 20 avenue du Parmelan – 74000 ANNECY
Association loi 1901 – Savoie Mont Blanc Juniors : 20 avenue du Parmelan – 74000 ANNECY

► Article 2 : ACCES AU JEU

Ce concours s'adresse aux :

- Écoles primaires publiques et privées (et IME) de Savoie Mont Blanc
- Collèges publics et privés de Savoie Mont Blanc (et IME)
- Structures enfance & jeunesse de 6 à 17 ans, de Savoie Mont Blanc (centres de loisirs, MJC, foyer d'accueil départemental...)

► Article 3 : CANDIDATURE

La participation au concours « Les éco-juniors, une ressource pour la montagne » se fait exclusivement au moyen d'un [bulletin d'inscription en ligne](#) envoyé à Savoie Mont Blanc Juniors et en transmettant les documents précisés dans l'article 4.

Les participants s'engagent à remplir tous les champs obligatoires du bulletin d'inscription en fournissant des informations exactes. Tout bulletin incomplet sera considéré comme nul.

► Article 4 : DOCUMENTS A FOURNIR

Tous les établissements scolaires et les structures jeunesse qui souhaitent participer au concours doivent présenter leur projet sous la forme d'une production libre au choix :

- Artistique : dessin, bande dessinée, réalisation photo, vidéo...
- Littéraire : poème, composition littéraire, dissertation...

Les candidats au concours autorisent Savoie Mont Blanc Juniors à valoriser leur production sur ses différents outils numériques.

Les productions qui nécessiteraient des droits à l'image devront être accompagnées de ces droits.

► Article 5 : DEPOT DES CANDIDATURES

Chaque porteur de projet (enseignant, animateur...) devra retourner à Savoie Mont Blanc Juniors sa production par voie numérique (contact@smbjuniors.com) ou postale (Savoie Mont Blanc Juniors – 20 avenue du Parmelan – 74000 ANNECY) **avant le 1^{er} décembre 2021** accompagnée d'un exemplaire signé de ce règlement par le(la) directeur(rice) de l'établissement scolaire ou de la structure jeunesse et par le porteur du projet lui-même, ainsi que le bulletin d'inscription en ligne cité à l'article 3.

Les productions adressées par voie postale à Savoie Mont Blanc Juniors, pourront être restituées aux candidats. Les frais d'envoi pour le retour seront à la charge des candidats.

► Article 6 : DOTATIONS

LOT A GAGNER :

Une journée sur l'éducation à l'environnement pour chacune des trois catégories de candidats (écoles primaires, collèves et structures jeunesse)

Les journées seront organisées en montagne, entre le 8 et le 19 janvier 2022, en Savoie Mont Blanc avec une activité autour de l'éducation à l'environnement et un duplex avec La Grande Odysée Savoie Mont Blanc.

Le lieu de chacune des trois journées sera déterminé en fonction du lieu d'origine des lauréats dans le but de limiter les déplacements et l'impact écologique des journées sur l'environnement (1h maxi de bus).

Les dates des trois journées seront décidées avec le responsable du projet.

Les journées comprennent :

- La prise en charge du transport en car A/R depuis l'école/collège/structure jeunesse jusqu'au lieu de la sortie.
- L'animation d'une activité ou d'un atelier sur la préservation de la montagne encadré par un professionnel.
- La mise à disposition d'une salle pour le pique-nique du déjeuner (pique-nique non compris à prévoir)

- Le duplex avec les organisateurs de La Grande Odyssée Savoie Mont Blanc, mythique course internationale de chiens de traîneaux.
- Le goûter

Chacun des trois lots sont attribués à un groupe de **30 enfants maximum**.

La valeur globale d'un lot est estimée à : 800 €

Ces lots sont offerts par l'Agence Savoie Mont Blanc – 20 avenue du Parmelan – 74000 ANNECY
Chaque lot ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit, ni être remplacé par un lot de nature équivalente.

Des lots de consolation seront offerts à l'ensemble des participants par Savoie Mont Blanc Juniors.

► Article 7 : DROIT À L'IMAGE

Pendant les 3 journées récompenses, les enfants seront filmés et pris en photo.

La prise d'image des enfants et des accompagnateurs et son utilisation nécessitent une autorisation préalable des parents des enfants mineurs et des accompagnateurs, dès lors qu'il est possible de les identifier sur l'image.

Les candidats lauréats s'engagent à obtenir l'ensemble des droits à l'image des participants à la journée dans le cas où ils seraient désignés gagnants (une attestation de droit à l'image sera envoyée aux lauréats une fois désignés).

Outre ces mentions, il convient d'ajouter que l'utilisation des photos ou film réalisés ne donneront lieu à aucune rémunération d'aucune sorte.

► Article 8 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Les bulletins de participation désignant les gagnants de chacune des trois catégories seront tirés au sort **le 3 décembre 2021**

Les 3 participants des 3 catégories, désignés par le sort, seront avertis immédiatement par mail afin qu'ils puissent s'organiser pour la journée.

► Article 9 : CONTEXTE EXCEPTIONNEL

Les structures organisatrices se réservent le droit d'écourter ou d'annuler l'opération en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de leur volonté.

► Article 10 : RESPECT DE L'INTEGRITE DU JEU

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au tirage au sort.

Une seule inscription est autorisée par personne (même nom et même adresse). S'il est constaté qu'un participant a déposé plusieurs bulletins, sa participation sera considérée comme nulle.

La seule participation à ce jeu implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

► Article 11 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Pour participer au jeu, les participants doivent fournir certaines informations les concernant. En participant à ce jeu concours, les participants acceptent de recevoir des informations de la part des co-organisateurs. Suite au règlement général sur la protection des données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, tous les participants au concours bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant.

► Article 12 : RESPONSABILITE

La responsabilité des co-organisateurs est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés.

► Article 13 : COPIE DU PRESENT REGLEMENT

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du jeu. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à Savoie Mont Blanc Juniors – 20 avenue du Parmelan – 74000 Annecy. Timbre de la demande de règlement remboursé sur simple demande écrite conjointe au tarif lent en vigueur (obligatoirement accompagnée du nom, prénom et adresse du participant, de l'intitulé du jeu, et en joignant un Relevé d'Identité Bancaire - ou RIP ou RICE).

Signature du candidat porteur de projet
(enseignant, animateur...)

Signature de la direction de l'établissement
(école, collège, structure jeunesse)